

"Par son Plan, la Commission a rempli ses obligations" dans Europe (12 mars 1987)

Légende: Le 12 mars 1987, Emanuele Gazzo, directeur général de l'Agence Europe, défend les propositions contenues dans le Plan Delors pour accroître les recettes des Douze et réformer le budget communautaire.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef RICCARDI, Ferdinando. 12.03.1987, n° 4507. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"par_son_plan_la_commission_a_rempli_ses_obligations"_dans_europe_12_mars_1987-fr-a79c7189-d345-4f0c-9107-cbefa9e6bd77.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

Par son Plan, la Commission a rempli ses obligations

La réforme qui est contenue dans le Plan Delors ne consiste pas dans la recherche pure et simple de quelques expédients de la part de la Commission, en vue d'accroître les recettes de la Communauté et, par ces moyens, financer des politiques ou des actions que la Commission elle-même estimerait nécessaires ou opportunes.

Cette réforme est respectueuse de la logique sur laquelle se base l'ordre institutionnel de la Communauté et en même temps elle répond à l'obligation faite à la Commission d'appliquer et mettre en œuvre les politiques et actions communes que les douze pays membres ont voulu réaliser en signant le Traité d'abord et ensuite en décidant de le compléter par l'Acte Unique Européen. M. Delors a eu raison de dire aujourd'hui au Parlement : "Nos propositions, c'est rien que l'Acte Unique, tout l'Acte Unique".

Ceux qui qualifient d'"ambitueuses" ces propositions semblent, par conséquent, considérer que l'Acte Unique n'a aucune ambition. Il leur appartient de résoudre cette contradiction qui s'est installée dans leurs esprits. Le fait est qu'ils oublient :

1. que la Communauté ne peut faire autre chose que dépenser ce qui lui est imposé de dépenser, afin de "respecter ses obligations internes ou externes, telles qu'elles résultent des traités ou des actes arrêtés en vertu de ceux-ci" (définition qui a été convenue au sein de l'autorité budgétaire). Certes, on peut juger que certaines de ces dépenses (par exemple pour l'agriculture) ont été et sont encore excessives et mal utilisées. Mais on sait qu'en ce qui concerne l'agriculture, d'une part, elles résultent des décisions sur les prix (ou autres) prises par le Conseil, et, d'autre part, de facteurs impondérables (climatiques ou évolution imprévisible des marchés internationaux et des cours des changes). Quant aux autres dépenses, qui pèsent pour moins d'un tiers sur le budget actuel, elles sont engagées en application de programmes et allocations décidées, dans l'intérêt commun, par le Conseil. Il faut ajouter que l'influence de l'autre branche de l'autorité budgétaire (le Parlement) sur le montant des dépenses est purement marginale.
2. que tous les problèmes dont le Plan Delors suggère des solutions n'ont absolument rien de nouveau et pré-existaient l'Acte Unique! Celui-ci a introduit l'obligation qui est en même temps une nécessité si l'on veut réaliser le marché unique de mettre en œuvre d'autres politiques ou actions, dont le but est d'assurer le développement interne et cohérent de la Communauté. C'est ce même Acte Unique qui "prescrit" à la Commission de faire des propositions en la matière.

Pourquoi s'étonner du fait qu'elle remplit ses obligations ?

Certains ont été choqués du fait que le plan suggère un changement (partiel) de la nature (et du volume) des ressources propres. Là aussi, il n'y a vraiment pas de quoi s'étonner, puisqu'il s'agit d'une question débattue depuis de longues années. La Commission y consacra un "Livre Vert", le Parlement élaborera en 1980 un rapport volumineux. Parmi les propositions élaborées à l'époque se trouvait précisément l'introduction d'une certaine progressivité, notamment par référence au PIB. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler ce que Altiero Spinelli, Rapporteur, déclara devant le P.E. fraîchement élu le 20 juillet 1979 : "On nous a dit que désormais les nouveaux impôts devraient être conçus de manière à ne pas frapper de manière progressive les citoyens les plus riches, mais les pays les plus riches. Je dois remarquer que, dans un système fiscal correct, le citoyen riche du pays "A" et celui également riche du pays "B" doivent payer la même contribution, indépendamment du fait que le pays "A" soit plus riche ou plus pauvre que le pays "B". Tout simplement, dans le pays "A", il y aura davantage de citoyens riches qui payeront plus". Voilà le type de raisonnement qu'il faut faire, au lieu d'accuser la Commission de vouloir aller trop vite. Lorsque Tugendhat prévoit qu'il faudra 2 ou 3 ans pour trancher, nous le comprenons : il fait appel à son expérience qui l'a conduit à toujours promettre de proposer, mais sans rien proposer par crainte d'un échec. Et bien, les choses doivent et peuvent changer: la Commission peut redevenir crédible. Le Parlement a bien fait de mettre en garde les pays qui éventuellement opposeraient un refus de principe et global à un projet dont la globalité est un élément essentiel. Ceux qui devaient agir ainsi seraient doublement fautifs : ils refuseraient que la Communauté ait un avenir, et ils désavoueraient leurs signatures.



Emanuele Gazzo